

13 juin 2025 - N° 22



BULLETIN MUNICIPAL DE BEINHEIM

Toutes les infos de votre commune

Sommaire



Actualités	2 à 9
Maison des Aînés	10 à 12
Informations paroissiales	12
Associations	13 à 18
Commerce	19
Pharmacie de garde	20



BEINHEIM

commune-beinheim.fr



Anniversaire

Le 17 juin 2025

Madame Lucie SCHWOOB, 90 ans



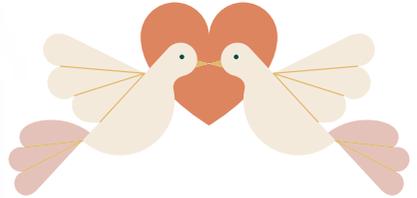
Tous nos vœux de bonne santé !



Mariage

Le 07 juin 2025 à Beinheim

Maël DIOMANDE et Coline SCHMITT



Toutes nos félicitations aux heureux époux !

Affichage en mairie

- Le résultat d'analyse de l'eau du 19 mai 2025 :
eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.
- L'arrêté préfectoral du 10 juin 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Les Gravières d'Alsace (GRAVIDAL) pour le renouvellement d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire de Beinheim et Seltz

AVIS AUX CONCESSIONNAIRES ET AYANTS-DROIT REPRISE DE CONCESSIONS ÉCHUES

La commune de Beinheim lance une procédure de reprise des concessions échues dans le cimetière communal.

Conformément à l'article L. 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le concessionnaire ou les ayants droit disposent d'un délai de **deux ans à compter de la date d'expiration de la concession** pour procéder à son renouvellement. Passé ce délai, si aucune démarche n'a été effectuée, la commune pourra engager la procédure de reprise de l'emplacement concerné.

Liste des concessions échues

Titulaire de la concession	Emplacement	N° de la concession	Date d'échéance	Défunts
HEID Jean-Claude	1 ^{er} quartier droit Allée 3 Tombe 11	345	04/08/2019	HEID Georges HEID Berthe née SCHICKEL HEID Jean-Claude
STUMPF Eugène	1 ^{er} quartier droit Allée 4 Tombe 1	376	07/10/2023	STUMPF Charles STUMPF Marie née KAHL
RICHARD Jean-Claude	1 ^{er} quartier droit Allée 5 Tombe 7	319	02/11/2016	BURGLIN Ernest HENTSCH Louise
VAJEN Claus	1 ^{er} quartier gauche Allée 1 Tombe 7	352/353	08/01/2022	VAJEN Anneliese née LANGE
FREY Werner	1 ^{er} quartier gauche Allée 7 Tombe 9	343	21/03/2019	FREY Julien

La municipalité organise son traditionnel concours des maisons fleuries. Pour participer il faut s'inscrire par le biais du bulletin d'inscription.

Objectif du concours des maisons fleuries

Par ce concours, la municipalité souhaite saluer l'investissement des habitants dans le fleurissement de leur habitation. Il est placé sous le signe des fleurs, des plantes ornementales et aromatiques ainsi que de l'environnement et participe à l'image de la commune.

Les espaces fleuris et jardins devront être visibles de la voie publique.

L'inscription est obligatoire, elle doit nous parvenir **avant le 26 juin**, en la déposant à l'accueil aux heures d'ouverture de la mairie ou en l'envoyant par courrier ou mail : mairie@beinheim.fr

Les catégories

1ère catégorie : Maison avec jardin

2ème catégorie : Maison sans jardin et appartement

3ème catégorie : Hôtel, restaurant, gîte, prestataire en accueil touristique, commerce

4ème catégorie : Ferme, corps de ferme, exploitation viticole en activité

5ème catégorie : Potager fleuri

6ème catégorie : Parc et jardin (public ou privé) ouvert à la visite

Critères de sélection

La sélection des lauréats prendra en compte les critères suivants : l'harmonie des couleurs, la densité du fleurissement, l'originalité, la diversité et le choix des plantes, la répartition du fleurissement sur l'ensemble de la maison ou du jardin, l'entretien général et la propreté.

Palmarès

A l'issue de la visite, un classement sera établi par catégorie. Les lauréats récompensés seront conviés au vin d'honneur du 14 juillet pour la remise des diplômes.



BULLETIN D'INSCRIPTION Concours des maisons fleuries

Prénom : _____

NOM : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Adresse complète : _____

**Souhaite participer au Concours communal des Maisons Fleuries
Merci de bien vouloir renseigner la catégorie d'inscription en cochant la case correspondante.**

1ère catégorie : Maison avec jardin

2ème catégorie : Maison sans jardin et appartement

3ème catégorie : Hôtel, restaurant, gîte, prestataire en accueil
touristique, commerce

4ème catégorie : Ferme, corps de ferme, exploitation viticole en
activité

5ème catégorie : Potager fleuri

6ème catégorie : Parc et jardin (public ou privé) ouvert à la visite

**Accepte sans réserve le règlement de ce concours ainsi que les décisions
du Jury.**

Fait le

Signature

**Formulaire d'inscription à retourner avant le 26 juin au secrétariat de
la mairie pendant les heures d'ouverture ou en l'envoyant par mail :
mairie@beinheim.fr**



ACTUALITÉS



La saison de la baignade de l'Etang de la Chapelle est ouverte à partir du mardi 1er juillet et se clôture le dimanche 31 août 2025.

Horaires d'ouverture pour la saison :

Lundi fermé

Mardi à vendredi de 13h à 20h

Samedi, dimanche et jour férié de 11h à 20h.

Les cartes familiales « baignade » seront refaites à neuf.

Le prix est de 10€ par famille pour la saison.

Pour l'établissement des cartes, il est indispensable d'apporter une photo de la personne qui souhaite se rendre à la baignade.

Les anciennes cartes de l'année 2024 devront être rendues à la mairie.

Les cartes familiales seront en vente au secrétariat de la mairie à partir du mardi 17 juin.



Rencontre fortuite avec un faon, que faire ou ne pas faire ?

Les promenades printanières sont propices à des rencontres aussi surprenantes que charmantes en cette saison où naissent les faons. Ces naissances s'étalent de fin avril à fin juin. Il convient de respecter les règles de base à savoir ne pas toucher le faon, (sous peine que la mère le refoule) même si attendris, nous pensons qu'il a été abandonné. En effet, en percevant un danger possible, sa mère l'a laissé derrière elle. Il faut s'en éloigner pour lui laisser le temps de revenir le chercher.

De plus, ce sont des animaux sauvages, qui malgré les apparences peuvent être malades n'ayant pas la protection qu'ont nos animaux de compagnie. Les faons sont bien souvent la proie de prédateurs mais peuvent également être la victime de chiens non tenus en laisse.

En cas de rencontre, sachons nous émerveiller mais n'intervenons pas.



Le JOB D'ETE, une véritable opportunité !

La période estivale approche et annonce des besoins en renfort au service technique pour l'entretien des espaces verts.

Assidu(e), motivé(e), dynamique et doté(e) d'un sens du service public :

Venez renforcer l'équipe en devenant agents saisonniers !

Profil :

18 ans – permis B obligatoire

Période : du 01 au 30 septembre 2025



Candidatures (lettre + CV) à envoyer par mail à claudia.spielberg@beinheim.fr en indiquant les périodes de disponibilité

Permanence conciliateur de justice

Le conciliateur de justice tient ses prochaines permanences à la mairie de Beinheim les jeudis 19 juin et 17 juillet 2025.



Merci de prendre contact avec le secrétariat au 03.88.53.04.04



RECTIFICATIF
A PARTIR DU 16 JUIN

**INSCRIVEZ-VOUS
AU TRANSPORT SCOLAIRE !**



Rendez-vous sur

fluo.grandest.fr/scolaire

et inscrivez-vous avant le **11 juillet**
pour recevoir la carte de transport
avant la rentrée.



A LA MAISON DES AÎNES

AGENDA

Lundi 16 juin

09h30 Bricolage 2,50 €

14h00 Couture 2,50 €

14h00 Atelier fil de fer - sur inscription -

Mardi 17 juin

09h30 Bricolage 2,50 €

14h00 Atelier manuel 2,50 €

Mercredi 18 juin

Fermeture hebdomadaire

Jeudi 19 juin

09h00 Préparation salle

14h00 Fête de la musique



Vendredi 20 juin

09h30 Bricolage 2,50 €

14h00 Atelier manuel 2,50 €

ATELIER FIL DE FER

16 juin à 14h00

sur inscription



12 rue du presbytère - Tél. 03.88.86.36.56



A LA MAISON DES ÂÎNES

JEUDI 19 JUIN

FÊTE DE LA MUSIQUE

DE 14H À 17H



AU PROGRAMME :

Animation musicale animée par DJ Bruno
et goûter

VEUILLEZ VOUS INSCRIRE



12 rue du presbytère - Tél. 03.88.86.36.56

A LA MAISON DES AÎNES



La Maison des Aînés est à la recherche de pots en terre cuite. Si des personnes n'en ont plus l'utilité merci de les déposer à la Maison des Aînés.

INFOS PAROISSIALES

MESSES DU MOIS DE JUIN

Samedi 14 juin

18h00 Sainte Messe à Eberbach

Dimanche 15 juin

09h15 Sainte Messe à Kesseldorf

10h30 Sainte Messe à Seltz

Samedi 21 juin

18h00 Sainte Messe à Niederroedern

Dimanche 22 juin

10h00 FÊTE DIEU à EBERBACH





Fédération des
Maisons des Jeunes
et de la Culture
d'Alsace

Les Péricolaires et l'Animation Jeunesse FDMJC d'Alsace
de la Plaine du Rhin proposent



Tout public

Festi' Famille

les contes



Samedi
28 Juin 2025
Stade de Beinheim
dès 15h00

de 15h à 19h

Village des enfants - Château gonflable
Jeux en bois - Photomaton - Troc livres
Animations - Stand maquillage (payant)
Tours en poneys (payant)

à 15h30 et 16h30

Spectacle «Les musiciens de Brême»
proposé par la médiathèque de Seltz

à 19h Chant des périscolaires

à 19h15 Concert «Les Anim's» en live

Buvette et restauration

Glaces et crêpes (50 nuances de glaces)
Barbapapa (autofinancement pour les jeunes)
Grillades, tartes flambées
(Société Sportive de Beinheim)



GRATUIT

Communauté de Communes de la Plaine du Rhin
Animation FDMJC d'Alsace
3 rue Principale
67930 BEINHEIM



Infos diverses

NOUVEAU : Inscription via Inoé

Si vous n'avez pas de compte INOÉ (Espace Famille), veuillez contacter Mathilde JULY ou 06.32.63.77.67 et par mail à mathilde.july@dmjc-alsace.fr

Pour ouvrir le compte, il faudra transmettre :

- Nom, prénom et date de naissance du jeune
- Adresse postale et mail
- Numéro d'allocataire CAF

Dates et Horaires des inscriptions : du 10 juin 2025 à 8h au 20 juin 2025 à 17h.

Les inscriptions se font sur le site www.animation-jeunesse-juilly.com ou par mail à mathilde.july@dmjc-alsace.fr ou 06.32.63.77.67 et permet un rdv sans si vous avez des chèques ANCV, contactez Mathilde JULY ou 06.32.63.77.67 et prenez un rdv pour l'inscription et le dépôt des chèques ANCV.

Documents OBLIGATOIRES à déposer sur l'espace Famille :

- Fiche sanitaire (à télécharger sur : www.animation-famjcalaisace-cppr.com)
- Copie des vaccins
- Assurance extrascolaire 2024-2025

Les documents devront être validés par Mathilde JULY, puis après un délai de 24h, vous pouvez passer à la réservation des activités ou des ALSH (JUN WEEK) et au paiement par CB.

Carte de membre : si vous n'avez pas encore de carte de membre, il faudra d'abord souscrire et payer l'adhésion soit individuelle (à un enfant) ou familiale (à plusieurs enfants). Plus, vous devrez cliquer à nouveau sur les activités ou les ALSH (JUN WEEK) pour les réserver.

Contacts

ANIMATION JEUNESSE
FDMJC D'ALSACE
C.C. PLAINE DU RHIN
3, rue Principale - 67930 BEINHHEIM

Caroline DEUBL
(coordonnatrice enfance-jeunesse)
Julien BELLOT, animateur
Mathilde JULY, animatrice
Nathanaël THIBAUT, animateur

pour rencontrer les animateurs (hors vacances scolaires) :

- à l'espace Jeunes de cultz, rue du Général de Gaulle collégiens et lycéens : Mardi 15h30-18h / Mercredi 14h-18h / Vendredi 15h30-18h
- à l'espace Jeunes de Lauterbourg, rue des 3 Rois 10-17 ans : Mercredi 14h-18h collégiens et lycéens : Vendredi 18h-20h



FÉDÉRATION DES
MAISONS DES JEUNES
ET DE LA CULTURE
D'ALSACE

pour les
collégiens
et lycéens

JUILLET-AOÛT

NOUVEAUTÉ : Inscriptions via Inoé (plus d'infos en dernière page)

Mathilde JULY : 06 32 63 77 67
mathilde.july@dmjc-alsace.fr
Site web : www.animation-famjcalaisace-cppr.com
Facebook : Animation Jeunesse C.C.Plaine du Rhin



L'Animation Jeunesse FDMJC d'Alsace de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin propose

VIDE-GRENIER BEINHEIM



BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER du 06 juillet 2025
à retourner avant le 02 juillet 2025

M. François SCHOTT - 25, rue Saint Louis - 67930 BEINHEIM
06 48 78 55 84

Nom – Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

e-mail :

Carte d'identité n° : _____

délivrée le : _____ par :

une copie de la carte d'identité recto-verso est à joindre à l'inscription

Ces informations confidentielles sont obligatoires.

Réserve un emplacement de _____ ml (minimum 5 mètres linéaires) ou + par multiple de 5m
au prix de _____ € (2 €/ ml) Exemple : 5m ou 10m ou 15m ou 20m etc...

afin de faciliter l'organisation et la mise en place des stands.

Montant à régler lors de la réservation par chèque libellé au nom de :

Société Sportive Beinheim

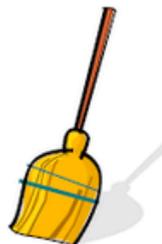
Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et atteste sur l'honneur :

- que l'origine des objets à vendre ou à échanger est régulière
- ne proposer à la vente que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce)
- ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R.321-9 du Code pénal)

Par ailleurs, j'accepte mon inscription dans un registre tenu à la disposition des services de police et de gendarmerie pendant et après la manifestation.

Date :

Signature :



Règlement du Vide-Grenier

Dimanche 6 juillet 2025 de 6H à 18H

1. Le vide grenier est ouvert à tout particulier, proposant à la vente des articles qui n'ont pas été achetés dans le but d'être revendus.
2. Les emplacements (minimum 5 ml) sont à réserver à l'avance par renvoi du bulletin d'inscription ci-joint dûment complété et du paiement correspondant avant le 02 juillet 2025.
Seules les réservations accompagnées du règlement seront garanties.
3. Le prix des emplacements est fixé à 10 € les 5 ml et 10 € de plus par tranche de 5 mètres supplémentaires.
4. Les réservations sont enregistrées, par attribution d'un numéro, au fur et à mesure des inscriptions sans contestation possible.
5. L'installation des stands se fera de 6h à 7h30 ; les places non occupées au-delà de 8h seront, sans avis de l'exposant retardataire, redistribuées.
6. **Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'absence non excusée.**
7. Les exposants sont invités à laisser leurs emplacements propres à l'issue de la manifestation. Tous les déchets et objets invendus seront remportés.
8. La vente de boissons et de denrées alimentaires est exclusivement réservée à l'association organisatrice.
9. L'introduction de substances nocives ou explosives dans l'enceinte de la manifestation est interdite.
10. La vente d'armes blanches ou à percussion ainsi que celle d'animaux vivants y est strictement interdite.
11. L'utilisation de mécanismes dangereux et les manifestations bruyantes sont interdites dans le périmètre de la manifestation.
12. Les animaux doivent être tenus en laisse.
13. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de vol ou de détérioration éventuels sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.

En cas de non-respect de ce règlement l'association organisatrice se réserve le droit de prendre toutes les dispositions qui s'imposent.

Imprimé par les soins de l'association – ne pas jeter sur la voie publique

Règlement déposé en mairie de Beinheim

RCI - OBEISSANCE - ECOLE DE CHIOTS - EDUCATION

Terrain : route du Foyer - 67930 Beinheim

Tel : 06 74 35 38 84

E-mail: muller.tccbeinheim@orange.fr

Adresse internet: <http://www.tcc-beinheim.fr>

Affilié à la Société Canine du Bas-Rhin

Habilitation : 67-HA-1866



Invitation

DEJEUNER «GRILL FESCHT»

Le 29 juin 2025 à partir de 11h30

Au terrain d'entraînement du T.C.C.



Assiette de grillades

Crudités variées à volonté



Dessert + café



Prix du menu: 20€

Assiette enfant (de 6 à 12 ans): 12€

Président: MULLER Franck - 6, Rue du Jasmin - 67480 ROPPENHEIM - Tél.: 03.88.86.34.29

Talon réponse à retourner, au plus tard, le 22 juin 2025.

Mme, M.

souhaite réserver repas à 20€

..... repas à 12€.

- Merci de joindre le règlement à la présente réservation -

M. MULLER Franck
6, Rue du Jasmin
67480 ROPPENHEIM

ou

à déposer au club-house.

OSTÉOPATHE À BEINHEIM

A partir du mois de mai, Jenny Timmel ostéopathe DO s'installe à Beinheim au 4 rue de la Clairière.

Quel est le rôle de l'ostéopathie ?

C'est une approche manuelle douce, qui vise à rétablir l'équilibre du corps en libérant les tensions, en améliorant la mobilité des tissus et en stimulant les capacités d'autorégulation de l'organisme. Elle agit aussi bien sur les douleurs physiques que sur les troubles fonctionnels ou émotionnels.

Les bienfaits d'un suivi ostéopathique sont nombreux :

- Soulagement des douleurs musculaires, articulaires ou posturales
- Amélioration des troubles digestifs, respiratoires, circulatoires ou hormonaux
- Réduction du stress, des troubles du sommeil et de la fatigue chronique
- Préparation et récupération optimales pour les sportifs
- Accompagnement de la fertilité et de la conception
- Soutien spécifique pendant et après la grossesse
- Prise en charge adaptée aux nourrissons, enfants, adolescents et adultes

Je suis ravie de pouvoir vous accueillir et de vous accompagner prochainement.

Je vous invite à prendre rendez-vous dès maintenant, soit par :

📞 Téléphone : 07 83 67 37 70

 Doctolib

📍 Adresse du cabinet : 4 rue de la Clairière, 67930 Beinheim

 **JENNY
TIMMEL**



Urgences médicales

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche du lieu de résidence, composer le **3237**.

Jusqu'à minuit : pour joindre le médecin de garde, composer le **03.69.55.33.33**.

En cas d'urgence ou **après minuit**, faire le **15**.



Horaires d'ouverture

Mairie

Lundi - mercredi : 9h à 12h

Mardi - jeudi : 9h à 12h et 16h à 18h

Vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h

Déchèterie

Du mardi au samedi de 9h à 11h45
et de 14h00 à 17h15



BEINHEIM

 19A rue principale - 67930 BEINHEIM

 03.88.53.04.04

 mairie@beinheim.fr

 www.beinheim.fr

